COMMUNE D'ORCHAMPS

L'Orchampois

Bulletin d'informations municipales N°10

Juin 2018

Sommaire :

- Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/04/2018
- Compte-rendu du Conseil Municipal du 17/05/2018
- Informations
- Agenda

Horaires d'ouverture Mairie d'Orchamps :

Lundi : 14h00 - 16h00
Mardi : 14h00 - 16h00
Mercredi : 10h00 -12h00
et 16h00 -18h30
Jeudi : 14h00 – 16h30
Vendredi : 14h00 -16h30
Samedi : 10h00 - 12h00

Le secrétariat est fermé le dernier samedi du mois.

Rencontre avec les élus sur rendez – vous.

Demande de passeport biométrique & TES: sur rendez-vous le mercredi

Mairie d'Orchamps :
Tél. : 03.84.71.30.35.
Fax : 03.84.79.41.33.
mairie.orchamps@wanadoo.fr

Forum des Associations de « Jura-Nord »

La Commune d'Orchamps va accueillir le second Forum des Associations du territoire de « Jura-Nord », organisé par la Communauté de Communes.
Vous souhaitez découvrir les associations de « Jura-Nord », pratiquer une activité sportive, manuelle ou artistique ?
Rendez-vous le 15 septembre 2018 dans le Jardin Public à Orchamps pour une journée festive et conviviale avec démonstrations, animations, initiations... Cette journée sera animée par les comédiens professionnels de La Carotte.
Les associations qui souhaitent participer à ce forum peuvent encore s'inscrire auprès de la Communauté de Communes « Jura-Nord. »
A cette occasion, la Communauté de Communes « Jura-Nord » inaugurera les nouveaux locaux de l'Ecole de Musique Associative Jura-Nord (EMAJN).

Rappel : Démarche « Zéro phyto »

Depuis le 1er janvier 2017, les pesticides chimiques sont interdits dans les collectivités et structures publiques pour l'entretien des espaces verts, voieries, forêts et promenades ouverts au public. Cette démarche « Zéro Phyto » s'inscrit dans le cadre du plan pour le climat.
Cette interdiction sera élargie aux jardiniers amateurs dès le 1er janvier 2019.
Ainsi la Commune a mis en place des techniques alternatives dans l'entretien de ses espaces verts.
Bien que ces changements d'habitude suscitent parfois quelques contestations, la Commune veille toujours à agencer et entretenir l'espace de façon à ce que l'environnement soit plus agréable et sain.

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Michèle BOUCARD, Marie DODANE, Catherine GUELDRY, Lucette NAEGELLEN, Jessica RAMEL ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Denis JEUNET, Nicolas JOLY.
Absente excusée : Mme Edwige VERNEREY.
Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signé par les Conseillers.

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 et sur l'exécution des différents budgets communaux de l'exercice 2017, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion des budgets M14 (Budget Général), M49 (Budget Assainissement), RCE (Budget Réseau de Communications Electroniques) dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, Mme Valérie BONNAMOUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré dans les conditions légales, l'Assemblée Municipale décide unanimement d'approuver le compte administratif 2017 des différents budgets dressé par le Maire.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 DES BUDGETS M14 & M49

L'exercice 2017 des budgets communaux a généré :

- **Budget Assainissement (M49) :**
  - ⇒ En Fonctionnement :
    - Résultat de l'exercice : + 22 403,91 € (excédent)
    - Résultat antérieur reporté : + 50 455,69 €
    - Résultat de clôture (à affecter) : + 72 859,60 €
  - ⇒ En Investissement :
    - Résultat de l'exercice : - 1 217,77 € (déficit)
    - Résultat antérieur reporté : + 8 626,64 €
    - Résultat de clôture : + 7 408,87 €
    - Restes à réaliser en recettes : 0
    - Restes à réaliser en dépenses : 0
    - Résultat définitif de clôture : + 7 408,87 €

- **Budget Général (M14) :**
  - ⇒ En Fonctionnement: :
    - Résultat de l'exercice : + 67 060,34 € (excédent)
    - Résultat antérieur reporté : + 121 323,27 €
    - Résultat de clôture (à affecter) : + 188 383,61 €
    - Résultat de clôture (à affecter) après intégration solde M49 : + 261 243.21 €

⇒ En Investissement :

Résultat de l'exercice : - 16 076,29 € (déficit)
Résultat antérieur reporté : - 104 439,20 €
Résultat de clôture : - 120 515,49 €
Résultat de clôture après intégration solde M49 : - 113 106,62 €
Restes à réaliser en recettes : 36 000 €
Restes à réaliser en dépenses : 73 018,32 €
Solde des restes à réaliser : - 37 018,32 €
Résultat définitif de clôture : - 157 533,81 €
Résultat définitif de clôture après intégration solde M49 : - 150 124,94 €

Ainsi il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement dans la section d'investissement et à l'intégration du résultat du budget assainissement dans le budget communal.
Vu la délibération en date du 11 janvier 2018 relative à la dissolution du budget assainissement et à son intégration dans le budget général, le Conseil Municipal décide unanimement d'affecter le résultat comme suit :

- en investissement compte R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 150 124,94 €
- en fonctionnement compte R 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 111 118,27 €.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET DES TAUX DES TAXES LOCALES

L'Assemblée Municipale, après en avoir discuté, délibéré et voté à la majorité par 05 voix pour (Mmes Catherine GUELDRY, Jessica RAMEL, MM. Michel BERNARD, Denis JEUNET, Christian RICHARD) et 08 abstentions (Mmes Michèle BOUCARD, Marie DODANE, Lucette NAEGELLEN, MM. Philippe BADOZ, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Nicolas JOLY)

- **Fixe, d'une part, les taux des taxes locales pour l'année 2018 de la manière suivante :**

	2017	2018
Taxe d'Habitation	12.72 %	12.72 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14.61 %	14.61 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	18.45 %	18.45 %

- **Vote les budgets primitifs communaux ainsi :**

BUDGET GÉNÉRAL	
Fonctionnement recettes	741 908 €
Fonctionnement dépenses	741 908 €
Investissement recettes	1 169 612 €
Investissement dépenses	1 169 612 €

BUDGET RÉSEAU COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	
Fonctionnement recettes	4 400 €
Fonctionnement dépenses	4 400 €
Investissement recettes	84 812 €
Investissement dépenses	84 812 €

PÔLE DE SANTÉ

Dans le cadre du marché à procédure adaptée pour la réhabilitation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment communal en un pôle médical sis 2A Rue de l'Église, il est nécessaire de modifier les caractéristiques du plafond coupe-feu, ce qui génère un avenant pour un surcoût de 1 610,85 € HT.
Le Conseil Municipal accepte unanimement l'avenant pour le lot n° 4 (Plâtrerie Peinture) avec l'entreprise SARL ECOPEINTURE pour un surcoût de 1 610,85 € HT.

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée Municipale des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétences par le Conseil Municipal :

- **Remboursement GROUPAMA sinistre (mars 2018) :**
  Un remboursement par GROUPAMA ASSURANCES d'un montant de 678,24 € relatif au sinistre «orage luminaire Rue de la Résistance» est accepté et est porté en recettes sur le budget général.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

N°118

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Michèle BOUCARD, Catherine GUELDRY, Lucette NAEGELLEN, Jessica RAMEL, Edwige VERNEREY ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Denis JEUNET.
Absents excusés : Mme Marie DODANE ayant donné procuration à M. Régis CHOPIN,
M. Nicolas JOLY ayant donné procuration à M. Jérôme CORLET,
M. Gilles DEBEIRE excusé.
Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signé par les Conseillers.

ANIMATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal unanime décide de verser les subventions suivantes pour l'exercice 2018 :

- **Au tire de soutien :**
  - ⇒ Anciens Combattants : 180 €
  - ⇒ Amicale des Sapeurs-Pompiers : 450 €
  - ⇒ Association française myopathie : 50 €
  - ⇒ Donneurs de sang : 80 €
  - ⇒ FNATH : 90 €
  - ⇒ PGCATM : 90 €
  - ⇒ Souvenir français : 100 €
  - ⇒ St Vincent de Paul : 500 €

- **Au titre de la vie associative communale :**
  - ⇒ Amicale des Anciens Orchamps-La Barre : 250€
  - ⇒ Association des Parents d'Elèves : 450 €
  - ⇒ Association sportive Orchamps loisirs (ASOL) : 200 €
  - ⇒ Club amitié et temps libre : 250 €
  - ⇒ Foyer rural : 450 €
  - ⇒ Judo club : 450 €
  - ⇒ Music'Chaux : 300 €

⇒ Association franco-allemande Tandem : 450 €

L'Assemblée Municipale ajoute que la subvention ne sera attribuée que sur présentation par les associations d'un dossier de demande de subvention accompagné entre autres des comptes et procès-verbaux votés lors de leur dernière assemblée générale.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « JURA-NORD »

Par délibération du 15 décembre 2016, la Communauté de Communes « Jura-Nord » (CCJN) a décidé de faire bénéficier à ses communes membres de la mise à disposition de ses agents du Service technique pour accomplir certaines tâches demandées par les Communes.

Afin de faire intervenir les agents techniques de la CCJN pour des prestations ponctuelles sur la Commune, le Conseil Municipal décide unanimement de mettre en place pour l'année 2018 cette convention, dans laquelle figurent les tarifs inhérents, et qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de services par la CCJN, dans le cadre des articles L.5211-4-1 et D.5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

Le Conseil Départemental du Jura propose un projet de convention visant à déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Orchamps pour l'opération relative à l'aménagement du centre bourg pour la partie réalisée sur les routes départementales RD 673, RD12 et RD224.

Aussi l'Assemblée Municipale décide, à l'unanimité, de mettre en place cette convention qui a pour objet, notamment, de définir les modalités inhérentes à cette opération pour laquelle le Département du Jura prendra à sa charge la réfection des couches de roulement.

CASERNE DE GENDARMERIE

Dans le cadre du renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie d'Orchamps, qui est arrivé à expiration le 15 avril 2017, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant au loyer annuel proposé en date du 04 mai 2018. La nouvelle valeur locative annelle s'élève à la somme de 7720 €.

L'Assemblée Municipale unanime décide de suivre la proposition de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura et de fixer le montant du loyer annuel de la Caserne de Gendarmerie sise au 51 Rue de la République à 7 720 euros.

SERVICES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

Dans le cadre du fonctionnement du Service Administratif de la Commune, le Conseil Municipal prend unanimement la décision d'instituer une régie de recettes destinée à l'encaissement des droits de place, concessions cimetières/columbarium, réservation carte avantage jeune, location salle des fêtes, des loyers des logements communaux ainsi que des taxes d'affouage, dans le cadre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment de l'article 22.

SIDEC DU JURA

Dans le cadre de la délibération du 25 octobre 2016 relative à l'adhésion aux services mutualisés informatiques du SIDEC, la Commune a adhéré aux services informatiques mutualisés du SIDEC pour une période d'un an, renouvelable tacitement, avec une durée maximum de six ans tout en conservant le versement annuel de la contribution.

Le Comité Syndical du SIDEC a précisé en date du 27 janvier 2018 la tarification 2018 des différents services du SITIC dont la mise à disposition est proposée. Pour la Commune d'Orchamps, le montant de la cotisation 2018 annoncé par le SIDEC s'élève à 7 183€ contre 5 850€ en 2017, soit une augmentation de 122%.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal indique, à la majorité de onze voix pour et deux abstentions (Jérôme CORLET et Nicolas JOLY), que selon la tarification 2018 des différents services du SITIC, la somme due au SIDEC sera de 7058 € pour l'année 2018 hors champ de TVA et non 7183€ car la Commune d'Orchamps ne dispose pas d'un 3ème certificat numérique.

MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC DU CADASTRE

Le Conseil Municipal, informé des graves menaces qui pèsent sur le fonctionnement futur du Cadastre, après avoir procédé à une large discussion et réaffirmé son attachement à un service public du Cadastre de qualité et de proximité, vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, s'oppose, à la majorité de onze voix pour et deux abstentions (Régis CHOPIN et Jérôme CORLET), à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du Cadastre et demande à l'État de ne pas se désengager de ses taches historiques du service public cadastral.

En effet, à l'heure où l'État préconise des méthodes centralisées et automatisées (photos aériennes, incorporation des plans de masse des permis de construire) pour assurer la mise à jour annuelle du cadastre, de tels procédés entraîneront nécessairement une dégradation de la précision et de l'actualité des plans. De plus, le plan cadastral est à la fois un outil indispensable pour l'aménagement (urbanisme, système d'information géographique) et un référentiel indispensable de l'adressage et de l'identification de la fiscalité locale. En outre, la mise à jour du plan cadastral régulière et exhaustive passe nécessairement par un levé sur le terrain rigoureux. Enfin, le plan cadastral participe au principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales.

INFORMATIONS

Civisme

Il est demandé aux habitants **d'éviter de laisser leurs poubelles** (bacs jaunes/bleus et gris) sur les trottoirs, afin de ne pas gêner la visibilité des automobilistes et de veiller à l'hygiène.

Il est rappelé que le **bac jaune/bleu** est collecté tous les 15 jours **les semaines impaires**.

La Commune touchée par les inondations

Alors que les violents épisodes orageux de ces dernières semaines semblent être enfin derrière nous, c'est l'heure du bilan pour la Commune, qui a été largement touchée, laissant un goût amer à certains habitants.

En effet, les inondations de quelques maisons se sont souvent accompagnées de lourds dégâts immobiliers.

Sur le territoire communal, des routes ont été également creusées et défoncées.

Les membres de l'équipe municipale tiennent à remercier particulièrement les employés communaux du Service technique pour leur réactivité et efficacité concernant les nettoyage, déblaiements et évacuations des rues sinistrées.

La Poste – Maison de Services au Public

Depuis plus d'un an, la Maison de Services Au Public (MSAP) vous propose gratuitement des services du proximité afin de faciliter vos démarches et de vous apporter des conseils et suivis concernant les institutions suivantes :

- ⇒ **CAF**
- ⇒ **MSA**
- ⇒ **Pôle Emploi**
- ⇒ **Assurance Maladie**

La Maison de Services Au Public est votre relais local pour toutes ces administrations.

École : Changement d'horaire à la rentrée 2018/2019

Dans le cadre du retour à la semaine de quatre jours, les écoles de « Jura-Nord » changent d'horaires à partir de cette rentrée 2018.

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurant la semaine de quatre jours et demi entre 2013 et 2014, le Gouvernement annonçait en 2017 que les communes auraient désormais le choix, par dérogation, de revenir à la semaine de quatre jours d'école.

La Communauté de Communes « Jura-Nord » a fait le choix de mener une grande concertation sur cette question, associant les enseignants et les familles. Fin 2017, des réunions publiques étaient organisées afin de recueillir les avis des parents et professeurs d'écoles. Le choix s'est massivement porté sur un retour à quatre jours, à plus de 90 %. La Communauté de Communes « Jura-Nord » a ainsi suivi l'avis général..

→ **École Orchamps : 8 h 45 – 11 h 45 / 13 h 30 – 16 h 30**

à noter

VOTRE AGENDA

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
Samedi 14 Juillet	Cérémonie patriotique Fête Nationale	11h30	Monument aux Morts ORCHAMPS
Vendredi 24 Août Samedi 25 Août Dimanche 26 Août	Fête d'ORCHAMPS		Place du Gevot ORCHAMPS
Dimanche 09 Septembre	Cérémonie commémorative Libération d'Orchamps	11h00	Monument Vacheret ORCHAMPS
Samedi 15 Septembre	Forum des Associations de Jura-Nord Inauguration EMAJN Inauguration Gymnase FRAISANS		Jardin Public ORCHAMPS

Les membres de l'équipe municipale souhaitent un bel été à tous les habitants !

Bon été à tous!

Ouverture d'une nouvelle « boutique »

Mélissa LENZI, habitante d'Orchanps, lance sa boutique de dépôt-vente de livres, « La Boîte à Livres. »

N'hésitez pas à lui rendre visite, pour partager vos lectures et découvrir des livres de tous les genres, des mangas et même des Bandes Dessinées !

Vous pouvez « dénicher » tous ces trésors au 29 rue du Docteur Lombard, et contacter Mélissa :

- par téléphone : 06.69.39.38.63. (coordonnées téléphoniques à corriger)
- par mail : la_boite_a_livres@outlook.com
- page facebook : @laboitealivresdemelissa

Réalisation & rédaction : Jérôme CORLET